

**COMMUNE DE LANRIVAIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le 16/02/2023

ID : 022-212201156-20230209-2023\_01\_09-DE

**Nombre de membres afférents**

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10

**Séance du 09 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 27 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

**Présents :** LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

**Absente excusée :** LE ROLLAND Annie.

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** PERCHOC Hélène.

**Délibération n° 2023-01-09**  
**Propositions funéraires échues – propositions de reprise**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1987, l'ensemble des tombes du cimetière a été déplacé et des titres de concession trentenaire ont été émis à cette occasion, Ces concessions arrivent petit à petit à expiration, Certains ayants-droits ne souhaitant pas renouveler leur concession, celles-ci sont à reprendre par la mairie pour faire de la place dans le cimetière. A ce jour, 5 familles ont renoncé explicitement au renouvellement de leur concession par la production d'un écrit en mairie ou en laissant les différents courriers sans réponse. Les tombes peuvent donc être levées. Les travaux nécessaires doivent être réalisés par un marbrier agrémenté par la Préfecture. A cette fin, quatre devis ont été demandés et les réponses à l'appel d'offre sont comme suit :

	HT	TTC
La Maison des Obsèques - PF GARANDEL – ROSTRENEN	2 283,33 €	2 740,00 €
Marbrerie LE MADEC – CALLAC	1 916,65 €	2 299,98 €
PF MOLLET – SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Pas de réponse	
PF ROLLAND – GUINGAMP	Pas de réponse	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'offre émise par la marbrerie LE MADEC pour un montant total de 1 916,65 € HT, soit 2 299,98 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le 16 FEV. 2023

La secrétaire de séance  
Hélène PERCHOC  
Conseillère Municipale



Le Maire,  
Philippe LE JONCOUR

